

Image not found or type unknown



Garde d'enfant à domicile

Par **madiana**, le **17/12/2009** à **20:02**

Bonjour,
Ais-je le droit de garder à mon domicile un enfant sans être agréée ?

Par **Marion2**, le **17/12/2009** à **20:15**

Bonsoir,

Je ne le vous conseille pas.... Tout d'abord, c'est un travail "au noir", ensuite, s'il arrive un accident à l'enfant, vous serez responsable.

Je doute également que vous trouviez des parents qui accepteraient de vous confier leur enfant, dans la mesure où les parents sont beaucoup plus rassurés lorsque la nourrice est agréée et ils peuvent déduire une partie des frais de garde sur leur déclaration de revenus.

Donc, à éviter.
Cordialement.